



Vendredi 11 février 2022

## **Point de situation – fin des opérations d’extinction de l’incendie du centre de tri Recyclage Concept 13 à Saint-Chamas**

Après reconnaissance complète sur site au moyen d’un drone équipé d’une caméra thermique, le SDIS 13 a fait part ce jour de l’extinction totale des déchets du site de tri de Saint-Chamas. L’extinction des déchets déjà réalisée avait d’ores et déjà permis l’arrêt de l’émission de fumées.

Un examen de la composition de ces déchets toujours entreposés sur le site de tri de la commune de Saint-Chamas a été réalisé par un laboratoire spécialisé, afin de procéder à leur évacuation vers une décharge appropriée.

Ces analyses approfondies ont permis de confirmer que ces déchets, même après combustion, pourront être traités dans une installation de stockage de déchets non dangereux.

Les premiers tas de déchets seront donc pris en charge à partir de la semaine prochaine par la Métropole Aix-Marseille-Provence pour être acheminés vers des centres de stockage susceptibles d’accueillir des déchets industriels banals non dangereux.

Les eaux d’extinction recueillies vers un bassin de rétention seront de même traitées sous le suivi de l’agence de la transition écologique (Ademe), pour conjurer le risque de pollution des nappes phréatiques et de la rivière Touloubre.

L’ensemble de l’impact environnemental du sinistre va faire l’objet d’une analyse globale et détaillée des pollutions, conduite par l’Institut national de l’environnement industriel et des risques (Ineris), organisme public.

L’institut de mesure Atmosud a relevé une diminution nette des concentrations journalières en PM10 (particules fines) à proximité immédiate du site, très largement en deçà du seuil d’alerte des populations, et ce de manière continue depuis le 27 janvier. Le nombre de signalements pour des symptômes irritatifs a diminué en conséquence.

Sous l’autorité du Préfet des Bouches du Rhône, les services de l’État et notamment la DREAL continuent à être mobilisés et à suivre de près la situation, en lien avec la Métropole Aix-Marseille-Provence.

*Pour toute demande presse, merci de l’adresser à [pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr)*

**Service de la Communication Interministérielle**

04 84 35 40 00 | [www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) | [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr)

